



COMMUNE DE BAGNES

AVIS

ELECTIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNE PÉRIODE ADMINISTRATIVE 2013 - 2016

Présidence de la Commune

Une seule liste ayant été déposée dans le délai légal du 16 octobre 2012 à 12 heures pour l'élection du Président de Commune, le candidat de la liste PDC, **M. Eloi Rossier**, est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à l'art. 205 al. 1 de la loi sur les droits politiques (LcDP).

Vice-Présidence de la Commune

Une seule liste ayant été déposée dans le délai légal du 16 octobre 2012 à 12 heures pour l'élection du Vice-président de Commune, le candidat de la liste PLR, **M. François Corthay**, est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à l'art. 205 al. 1 de la loi sur les droits politiques (LcDP).

Fait à Bagnes, le 17 octobre 2012

Le Secrétaire communal, Frédéric Perraudin